



AGENTS DE SNCF OPTIM'SERVICES

AVENANT ACCORD INTÉRESSEMENT

GRÂCE À LA SIGNATURE DE L'UNSA, L'INTÉRESSEMENT POURRA ATTEINDRE 1 200 EUROS !

Conformément à ses engagements pris lors des élections professionnelles chez SNCF Optim'Services, l'UNSA-Ferroviaire signe l'avenant et valide l'augmentation du montant maximum de l'intéressement.



#3 PROGRESSION DU TAUX DE SATISFACTION CLIENT ET DU NET PROMOTER SCORE (NPS)

Le taux de satisfaction client

- Objectif partiellement atteint : 75 €.
- Objectif atteint : 135 €.
- Surperformance : 180 €.

Le Net Promoter Score (NPS)

- Objectif partiellement atteint : 75 €.
- Objectif atteint : 135 €.
- Surperformance : 180 €.

#4 L'ATTEINTE DU TAUX DE SENSIBILISATION DES SALARIÉS AU E-LEARNING SÉCURITÉ

- Objectif partiellement atteint : 25 €.
- Résultat atteint : 45 €.
- Surperformance : 60 €.

#5 LA MAÎTRISE DE L'EMPREINTE CARBONE

- Objectif partiellement atteint : 50 €.
- Objectif atteint : 90 €.
- Surperformance : 120 €.

UN AVENANT NÉGOCIÉ POUR AMÉLIORER LE FUTUR RÉSULTAT DE 2026

L'UNSA a signé et validé pour deux ans le premier accord d'intéressement sur SNCF Optim'Services avec un objectif fixé à quatre chiffres, sans abondement !

Pour autant, en 2025, le critère NPS a été un échec.

Cela a eu pour conséquence de ne pas pouvoir obtenir un meilleur résultat en 2025.

Pour l'UNSA, il était donc essentiel de faire évoluer ce critère afin qu'il soit revu pour améliorer le résultat de l'intéressement versé en 2026 pour les salariés.

De plus, l'UNSA souhaitait retravailler les objectifs sur certains critères afin de voir augmenter l'objectif atteint et celui de la surperformance pour améliorer le montant maximum, arrêté en 2025 via l'accord.

L'avenant proposé répond à ces deux revendications majeures de l'UNSA-Ferroviaire.

CE QUE L'UNSA DEMANDE

#1 Un accord d'intéressement au niveau du Groupe permettant à l'ensemble des salariés de percevoir un intéressement reprenant des critères identiques et cohérents.

#2 En attendant la signature d'un tel accord, l'UNSA demande un supplément permettant à tous les salariés de bénéficier d'un minimum d'intéressement à quatre chiffres.